

**ASSOCIATION EUROPEENNE DES AMOUREUX DE DANSES
TRADITIONNELLES - AEADT
Association Loi 1901
Déclarée à la Préfecture de l'ALLIER sous le numéro W032001425**

Réunion du Conseil d'Administration du Jeudi 1er Janvier 2026

Le Conseil d'Administration se réunit ce jour de 14h à 15h50 sur convocation du Président.

Les membres du Conseil d'Administration présents sont : Catherine Allais, Josiane Allier, Estelle Bacquaert, Bernard Coclet, Anne Fouqueau, Mireille Michot.

Election du bureau

Les votes du nouveau bureau se font à main levée et le résultat est :

- Président: Bernard Coclet à l'unanimité
- Vice-Présidente: Estelle Bacquaert à l'unanimité
- Trésorière: Josiane Allier à l'unanimité
- Secrétaire: Mireille Michot à l'unanimité

Questions diverses

Il est évoqué :

- le compte-rendu de l'AG et de la réunion du CA doivent être finalisés rapidement, de manière à être envoyés dès le jeudi 8 janvier 2026; les comptables ont besoin des nouveaux statuts pour finaliser les dates de clotûre d'exercice comptable ;
- la préparation de l'AG : une présentation de l'exercice comptable avec des chiffres et des grandes lignes du bulletin pourrait se faire sous forme de diaporama. Le fichier pourrait être créer lors d'une réunion du CA fin novembre ou début décembre (dimanche précédent les jours de chantier) ;
- le CA pourrait se réunir plusieurs fois dans l'année. Il est proposé de le faire le dimanche précédent des jours de chantier. La prochaine réunion pourrait avoir lieu en février 2026 (à confirmer) ;
- certains adhérents sont surpris de la non valorisation du bénévolat. En France, en général, une association a 1 salarié pour 100 000 euros de chiffre d'affaire. Réfléchir à adapter notre manière de travailler (anticipation, délégation, diminution de la charge mentale, ...).
- sur les rencontres d'été, chaque bénévole travaille entre 3 et 4 heures par jour; il est primordial que chaque bénévole ne dépasse pas 12h en 3 jours. Si ce temps est dépassé, cela signifie qu'il faut réorganiser le service. Un organigramme est en cours d'élaboration; chaque poste stratégique doit avoir 2 ou 3 personnes, de manière à pouvoir se relayer sans porter préjudice à l'organisation et afin de préserver tout le monde. Cette organisation doit être effective et efficiente d'ici 2 ans.
- les réunions d'informations et de formations au sein de chaque service doivent être formalisées. Il nous faut adapter la stratégie aux moyens humains, afin de préserver et protéger chaque bénévole. Il parait nécessaire d'avoir un document de base et d'identifier les référents dans chaque service, afin qu'ils soient connus et reconnus. Les consignes doivent être écrites, afin que chacun puisse les suivre en connaissance de cause; une exigence d'intégration minimum est requise.

- Question d'un membre du CA: "si un bénévole (malgré l'adaptation de son poste et les explications multiples données par un référent) ne remplit pas le „contrat moral“ et refuse de suivre les consignes, doit-on le laisser finir le festival ou doit-on demander à Bernard d'intervenir rapidement?". Bernard répond que nous devons lui en faire part rapidement afin que le bénévole, s'il ne modifie pas son attitude, ne soit pas surpris de la décision de ne pas le laisser continuer ou de le changer de service, ou de ne pas le reprendre l'année suivante.
- Organisation de l'Accueil: proposition de la création d'un espace Formation à l'extérieur de l'Accueil, à l'abri des intempéries, séparé de l'espace Café / Formation des nouveaux arrivants (et/ou des bénévoles ayant besoin) tous les 3 jours / Travail sur les plannings à faire/ Identification des personnes ressources par les nouveaux arrivants
- Petites Rencontres d'Hiver: très belle édition 2025, avec de bons échanges avec les artistes présents; déficit de 10 000 euros environ
- discussion importante sur l'équipe VSS: plusieurs dysfonctionnements, dûs à la mise en place récente de cette équipe; cela nécessite forcément des ajustements. Il faut réfléchir au devenir de la "cellule recadrage", peut-être modifier son appellation et certainement poser un cadre et des limites. Il apparaît un besoin évident de formation, qui pourrait se faire avec EGAE. Une formation existe sur Lyon, mais paraît difficilement mobilisable pour les bénévoles. Il pourrait être intéressant d'échanger avec d'autres associations, sans pour autant avoir un protocole commun. Il apparaît que les documents originaux des "cas" traités par l'équipe VSS (10 à 14 cas en 2025) doivent rester au Grand Bal, en version écrite papier, non informatisée, car ce sont des données confidentielles et sensibles qui peuvent être demandées par la justice jusqu'à 20 ans après les faits.
- Discussion pour la création d'un statut pour les "anciens", qui permettrait à un adhérent qui s'est fortement impliqué dans l'organisation pendant de nombreuses années, mais qui n'est plus en capacité de proposer ses services, de pouvoir venir sur le festival et bénéficier de l'entrée.
- Les nouveaux statuts sont signés en 3 exemplaires par les 4 membres du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15H50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le président
Bernard Coclet



La secrétaire
Mireille Michot

